



**BULLETIN**  
Municipal - Juin 2023

Rapport du maire

## AUX BONHEURS DES AÎNÉS



Vous avez 55 ans et plus ? Vous résidez à Village-Saint-Pierre ? Vous êtes retraité ? Aux bonheurs des aînés est là pour vous!!!

Notre organisme communautaire dessert toutes les personnes de 55 ans et plus qui habitent :

- Crabtree,
- Saint-Paul,
- Saint-Thomas,
- Sainte-Marie-Salomé,
- Village-St-Pierre et
- Saint-Liguori.



**Notre organisme est là pour vous aider à demeurer chez vous le plus longtemps possible et vous permettre d'avoir une belle qualité de vie, peu importe votre âge ou votre état de santé. Si vous cherchez une ressource, si vous avez besoin d'un coup de pouce, appelez-nous!**

Nous offrons du transport-accompagnement pour tout motif (médical, courses, caisse, visite, loisirs, etc.) Nous faisons des téléphones et des visites d'amitié.

Nous offrons des activités en saines habitudes de vie : ateliers de cuisine, séances de mise en forme, club de marche, et conférences sur différents sujets.



venir

Nous avons un service de prêt de casse-tête. Vous pouvez le chercher ou nous pouvons aller vous le porter à domicile. Nous avons un programme de soutien pour accéder à l'informatique et utiliser les médias sociaux. Nous offrons du coaching individuel pour vous aider à utiliser votre ordinateur, votre ou votre téléphone intelligent. Nous prêtons des tablettes gratuitement à ceux et celles qui n'en ont pas.

tablettes



Dès que la pandémie se sera un peu calmée, ou que les aînés auront été vaccinés en grand nombre, nous reprendrons nos activités de groupe à notre local d'accueil situé à Crabtree : jeux de société, club de tricotuses, repas communautaires, sorties culturelles, fêtes et bien plus. Si vous avez besoin d'un transport pour venir nous voir, nous irons vous chercher à la maison et vous reconduire.

Vous pouvez recevoir notre bulletin Le P'tit bonheur à tous les mois, par courriel ou par la poste, afin de voir toutes les activités offertes. Vous retrouverez dans notre bulletin des concours, des jeux, des informations spécialement pour les aînés.



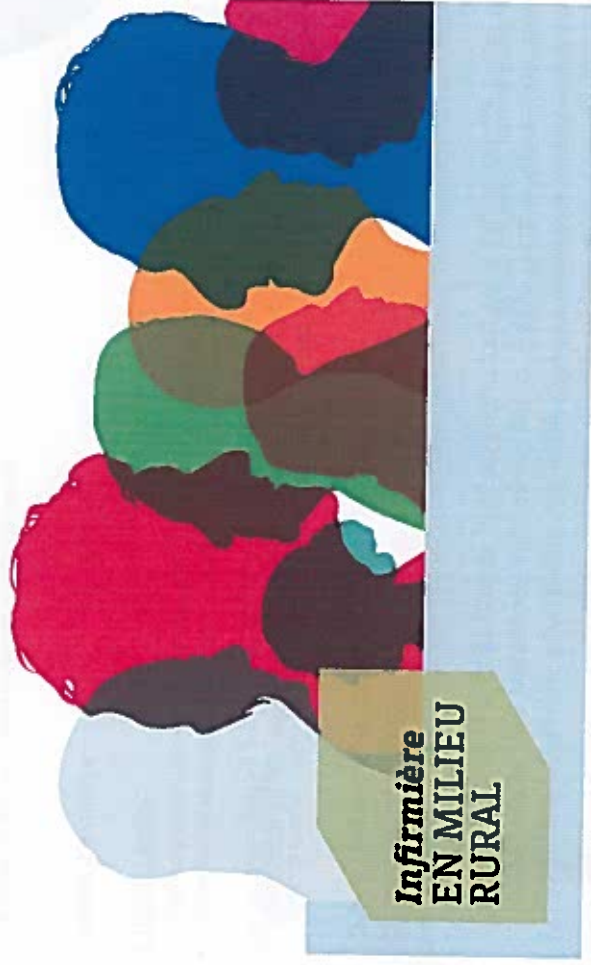
**Communiquez avec nous :**

→ Par téléphone : 450 754-2348

→ Par courriel : [abdalanaudiere@gmail.com](mailto:abdalanaudiere@gmail.com)

→ Suivez-nous sur Facebook : [Aux Bonheurs des Aînés Lanaudière](#)

## INFIRMIÈRE EN MILIEU RURAL



VOUS ÊTES ÂGÉ DE PLUS DE 50 ANS

VOUS AVEZ BESOIN DE SOINS OU DE SERVICES DE SANTÉ

PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC L'INFIRMIÈRE, EN COMPOSANT LE 450 755-2111 POSTE 3381.

80, CHEMIN DÉLANGIS (PORTE AVANT)

LE SERVICE SERA FERMÉ DU 23 JUILLET AU 5 AOÛT 2023, POUR LES VACANCES DE LA CONSTRUCTION

## BIBLIOTHÈQUE RINA-LASNIER

Bonjour,

Je suis la responsable de la bibliothèque à Joliette et je voudrais vous signaler une baisse importante d'abonnements chez vos citoyens. J'ai pensé que certains ne connaissaient pas ce service gratuit.

Est-ce que c'est possible pour vous d'en faire la promotion dans votre bulletin citoyen ?

L'abonnement est gratuit et donne droit au prêt et aux activités.

Pour s'abonner, présenter une pièce d'identité avec photo et une preuve de résidence.

Les preuves de résidence acceptées sont :

- Le permis de conduire
- Une facture d'électricité ou de téléphone
- Un document du gouvernement. Le bail et la carte d'hôpital ne sont pas acceptés.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour des questions ou des commentaires.

Merci beaucoup et au plaisir d'accueillir les citoyens de Village Saint-Pierre!

Nathalie Ducharme, bibl. prof.

Directrice générale



Rina-Lasnier  
Bibliothèques

Bibliothèque Rina-Lasnier  
57, rue Saint-Pierre Sud

Joliette, Québec

J6E 5Y5

(450) 755-6400 poste 1000

[nducharme@biblio.rinalasnier.qc.ca](mailto:nducharme@biblio.rinalasnier.qc.ca)

## CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE LANAUDIÈRE

# Et si t'en parlais ?

# 1 866 APPELLE



Centre de prévention  
du suicide de Lanaudière

## SERVICE INCENDIE ST-CHALES-BORROMÉE



### Bien se préparer en cas de sinistre

**Vous êtes le premier responsable de votre sécurité!**

En situation d'urgence ou de sinistre, il vous revient d'accomplir les premiers gestes pour assurer votre propre sécurité, celle de votre famille et la sauvegarde de vos biens.

Comment se préparer? En ayant en tout temps à la maison une **trousse d'urgence** contenant les articles essentiels (idéalement rassemblés dans un sac à dos ou un bac) qui vous permettront de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence et que vous pourrez emporter en cas d'évacuation.

#### VOTRE TROUSSE D'URGENCE DEVRAIT CONTENIR :

- Eau potable deux litres par personne par jour, pour au moins 3 jours
- Nourriture non périssable provisions pour au moins 3 jours
- Ouvrir-boîte manuel
- Radio à piles avec aussi des piles de rechange
- Lampe frontale ou de poche avec aussi des piles de rechange ou une lampe à manivelle
- Briquet ou allumettes, chandelles
- Trousse de premiers soins antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.
- Sifflet pour signaler votre présence aux secouristes
- Masques antipoussières pour filtrer l'air contaminé
- Carte routière ou GPS
- Boussole
- Lunettes de soleil, écran solaire
- Canif
- Petit coffre à outils
- Sac à dos
- Tente, sac de couchage, matelas de sol
- Réchaud, combustible et ustensiles de cuisine
- Articles de toilette
- Médicaments en vente libre (antihistaminique, ibuprofène, acétaminophène, etc.)
- Médicaments d'ordonnance (prescrits par votre médecin)
- Sacs à ordures
- Bottes de randonnée pédestre
- Vêtements imperméables
- Vêtements de rechange

Les 7 premiers articles vous permettront, à vous et à votre famille, de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence, le temps qu'arrivent les secours ou que les services essentiels soient rétablis.

## Nouveau règlement de prévention incendie (2188-2021)

### FEUX EXTÉRIEURS

Nul ne peut allumer, alimenter ou maintenir allumé un feu à ciel ouvert sur son territoire sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du Service de la prévention des incendies.

Avant d'effectuer un feu à ciel ouvert :

- Vous devez obtenir au préalable une autorisation, et ce, **au moins 24 heures avant d'allumer un feu.**
- Toute demande d'autorisation de feu à ciel ouvert doit être faite en ligne à l'adresse suivante : [www.vivresch.com/demarches-administratives/demandes-en-ligne-feu](http://www.vivresch.com/demarches-administratives/demandes-en-ligne-feu).
- Les seuls combustibles pouvant être utilisés sont des branches.

Toute demande sera refusée si l'endroit désigné est situé à l'intérieur du périmètre urbain, si les équipements nécessaires à l'extinction complète du feu sont absents sur le site, si l'indice de feu de forêt est à « extrême » pour le territoire visé, ou si une personne a déjà présenté 3 demandes à l'intérieur des 12 derniers mois.

**Aucun permis de feu à ciel ouvert n'est délivré entre le 15 avril et le 15 octobre de chaque année.**

Autres conseils importants :

- Faites brûler du bois sec afin d'éviter les émissions de fumée pouvant nuire au voisinage.
- Vous devez assurer une surveillance du feu en tout temps.

Un foyer extérieur peut être utilisé sans l'obtention d'un permis, s'il répond aux conditions suivantes :

- Avoir un âtre d'un volume d'au plus 1 m<sup>3</sup> et reposer sur une surface incombustible;
- A l'exception de la façade, être entièrement cloisonné par des matériaux incombustibles ou des pare-étincelles conformes pour les foyers;
- Être équipé d'un pare-étincelles conforme;
- Être installé à au moins 4 mètres des bâtiments et des structures, à au moins 4 mètres des arbres, des haies et de tout autre matériau combustible;
- Être installé dans la cour arrière du bâtiment à une distance minimale de 4 mètres des limites de la propriété.

Un site de camping commercial peut déroger au présent article avec l'autorisation écrite du directeur du Service de la prévention des incendies.